

Rapport public Parcoursup session 2023

Université Paris Cité - Licence - Informatique - Parcours Informatique Générale - Campus Grands Moulins

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université Paris Cité - Licence - Informatique - Parcours Informatique Générale - Campus Grands Moulins	Jury par défaut	Tous les candidats	120	4194	785	933	20	3

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Il est attendu des candidats en licence Mention INFORMATIQUE :

* Disposer de compétences scientifiques

Cette mention implique, en effet, d'avoir une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, une capacité d'abstraction, de logique et de modélisation et la maîtrise d'un socle de connaissances disciplinaires et des méthodes expérimentales associées.

* Disposer de compétences en communication

Cette mention nécessite en effet une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, une aptitude à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise et une capacité à l'écriture et à la parler à un niveau B.

* Disposer de compétences méthodologiques et comportementales

Cette mention requiert en effet d'avoir une curiosité intellectuelle, une capacité à s'organiser et à conduire ses apprentissages et, enfin, une aptitude à programmer son travail personnel et à s'y tenir dans la durée.

*Avoir répondu à un [questionnaire d'auto-évaluation](#) disponible sur le site de l'Onisep Terminales2022-2023 à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2022-2023). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.

Attendus locaux

Comme indiqué dans les attendus nationaux, la licence mention « Informatique » requiert des compétences scientifiques et en particulier mathématiques, correspondant à l'ancienne série S du baccalauréat ou à l'actuelle spécialité « Mathématiques » de première et de terminale. Le programme du premier semestre contient les révisions nécessaires pour permettre aux bachelier·e·s motivé·e·s ayant suivi seulement l'option « Mathématiques complémentaires » en terminale d'acquérir ces compétences, moyennant un travail plus soutenu. Les candidat·e·s ayant un profil différent devront fournir un investissement personnel supplémentaire important pour compenser ces lacunes, ce qui nécessitera une forte motivation.

En revanche aucune connaissance préalable en informatique n'est requise : des notions de programmation peuvent naturellement être utiles mais elles ne sont en aucun cas nécessaires. Le déroulement de la première année est différencié pour s'adapter à la fois aux néophytes et aux bachelier·e·s ayant suivi la spécialité « Numérique et Science Informatique ».

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

L'objectif de cette licence est de donner une formation générale en informatique, en vue d'une spécialisation ultérieure. Le programme a été conçu pour faire acquérir progressivement des connaissances tant théoriques que pratiques permettant d'appréhender la discipline. Au terme des trois années de licence, les étudiant·e·s seront ainsi capables de concevoir et développer des applications en s'appuyant sur de bonnes bases mathématiques et de solides bases informatiques dans différents domaines (programmation dans différents styles, bases de données, algorithmique, logique, systèmes, réseaux, web...).

Description plus complète de la formation : <http://www.informatique.univ-paris-diderot.fr/formations/licences/informatique-generale/>

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Pour tenir compte de la diversité des cursus, les dossiers ont été examinés par profil (bac général en cours avec ou sans spécialités « Mathématiques » et « Numérique et Sciences Informatiques », bac technologique en cours, bac scientifique obtenu, etc.). Chaque dossier a été évalué selon deux critères principaux : la motivation du candidat et la qualité générale de ses résultats. Ces deux paramètres (complétés d'une moyenne pondérée des notes pour départager les éventuels ex-aequo) ont été utilisés pour classer les dossiers de même profil ; cette étape constitue l'unique traitement algorithmique dans l'examen des vœux. Enfin, la commission a interclassé ces classements partiels en veillant à assurer une diversité raisonnable des profils.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Comme les années précédentes, le nombre de candidats excède très largement le nombre de places disponibles. Dans ce contexte, il est fortement conseillé aux candidats de bien préparer leur candidature pour pouvoir présenter dans leur projet de formation motivé tous les éléments qui démontrent leur motivation pour les études en informatique en général, et cette formation en particulier. Ceci s'applique d'autant plus aux candidats ayant un parcours antérieur atypique en vue d'une poursuite d'étude en licence scientifique.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Résultats dans les matières scientifiques		Résultats obtenus en première et terminale et notes du baccalauréat dans les matières scientifiques, en particulier en spécialités « Mathématiques » et « Numérique et Sciences Informatiques » pour les candidat-e-s concerné-e-s. Progression de ces résultats.	Très important
	Résultats généraux		Résultats obtenus en première et terminale, notes du baccalauréat, progression des résultats	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail		Fiche avenir, appréciations des professeurs, progression des résultats	Important
Savoir-être	Autonomie, sérieux, capacité à s'investir		Fiche avenir, appréciations des professeurs, progression des résultats, participation à une cordée de la réussite	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation et cohérence du projet		Projet de formation motivé et cohérence avec les autres éléments disponibles : avis portés sur la fiche avenir, commentaires des professeurs sur les bulletins, choix antérieurs scolaires (filiales, spécialités, options) ou extra-scolaires (stages, clubs, concours de	Essentiel

		programmation, réalisations personnelles...).	
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Intérêt pour l'informatique	Toute manifestation extra-scolaire d'un intérêt pour l'informatique, ou plus généralement la démarche scientifique, sera valorisée : stages, clubs, concours (programmation, mathématiques...), réalisations personnelles...	Complémentaire

Signature :

Edouard KAMINSKI,
Président de l'établissement Université Paris Cité